

Pôle Infrastructures, Travaux et Moyens
Techniques
Direction des Infrastructures
Unité Territoriale des Infrastructures d'Auxerre

Affaire suivie par : Chantal VIDAL
Tél. : 03.86.32.49.40
Courriel : uti-auxerre@yonne.fr
Nos réf. : D2019-001971

Monsieur Guy FEREZ
Président de la Communauté de l'Auxerrois
Maire d'Auxerre
6 bis Place du Maréchal Leclerc- BP 58
89010 AUXERRE Cedex

Auxerre, le 23 octobre 2019

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 18 septembre 2019, vous m'avez transmis le dossier de modification simplifié du PLU de la commune de Chevannes.

Conformément à l'article L153-40 du code de l'Urbanisme, vous souhaitez recueillir l'avis de notre collectivité.

Après consultation de nos différents services, je vous informe que ce dossier n'appelle aucune observation de notre part.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Responsable de l'Unité Territoriale des
Infrastructures d'Auxerre,

Chantal VIDAL

